



Eveil musical MS & GS, et pré-solfège CP

Rentrée 2024-2025

(mise à jour 20 juin 2024)

Information Communes à tous les cours

L'école de musique propose des cours le mercredi matin :

- éveil musical pour les MS et GS – 45 min
- pré-solfège pour les CP – 1 heure
- et pour les PS ? voir à la fin de cette note

Le but est de faire découvrir la musique et le chant aux plus jeunes grâce à des activités ludiques et la manipulation d'instruments.

Nous avons quelques conditions qui nous permettront d'ouvrir ou non ces cours :

- Nous sommes en train de recruter/identifier un professeur de musique. Le « mercato » durant tout l'été, pas d'inquiétude pour le moment.
- Le cours ne sera ouvert que s'il y a au moins 8 élèves pour assurer la neutralité financière. Les 2 classes d'éveil musical pourraient être regroupées si pas assez d'élèves.
- 12 élèves maximum par classe. Priorité selon l'ordre d'inscription. L'inscription est validée une fois le dossier complet et l'inscription payée.
- l'inscription sera remboursée si nous ne pouvons pas ouvrir la classe
- plusieurs scénarios de lieu et d'horaires ci-dessous, car nous n'avons pas toute la visibilité à ce stade.
- cours d'essai : 10 euros, déductible si inscription. Etant un vrai cours, il se fait sans les parents !
- si l'année débute sur 2 cours MS et GS mais que le nombre d'inscriptions définitives ne permet pas de les maintenir, les 2 cours seront regroupés sur 1 seul
- Si l'année débute sur une classe, nous ne passerons pas à 2 classes

En résumé : les cours auront lieu le mercredi matin dans une des écoles, mais **les horaires et lieux ne sont pas définitifs**. Nous déciderons pour maximiser la participation aux activités de musique

Scénario envisagé si toutes les classes atteignent les quotas :

- 9h30 – 10h30 - Pré-solfège CP à l'école élémentaire
- 10h 45 – 11h30 – Eveil musical MS à l'école maternelle
- 11h30 – 12h45 – Eveil musical GS à l'école maternelle

Scénarii possibles :

- 1 seul cours MS+GS
- Tous les cours à la maternelle

Merci de répondre au sondage en lien en fin de ce message pour les parents intéressés. Cela nous donnera de la visibilité.

Extrait de la grille tarifaire (voir tous les détails dans celle-ci) :

| | | Habitant de Corenc | Extérieur |
|--|-------------------------------------|--------------------|-----------|
| Eveil musical (45 min) ou Pré-solfège (1 heure) | Avec instrument | 200 | 275 |
| | Sans instrument | 275 | 315 |
| | Cours essai (déduit si inscription) | | 10 |

Facilité cours de musique <-> garderie périscolaire envisagée

La commune de Corenc et l'école de musique collaborent pour permettre une facilité de transfert des élèves avec les garderies des écoles maternelles et élémentaires.

Dans ce cas, le professeur viendra chercher les élèves à la garderie et les accompagnera jusqu'à la salle de cours. Il les ramènera jusqu'à la garderie. Les personnes en charge de la garderie n'ont pas la possibilité de faire les transferts car ils ont obligation de surveiller les enfants de la garderie.

ATTENTION: l'inscription à l'école de musique est indépendante de l'inscription à la garderie communale.

- la facilité ne concerne que les élèves de l'école de musique participant à l'Eveil Musical ou Pré-Solfège
- la garderie n'appliquera pas d'horaire d'entrées/sorties extérieures alignées sur ceux de l'école de musique
- soit l'élève est inscrit à la garderie, soit il ne l'est pas. Le professeur de musique respectera ce qui est prévu (impossible de mettre un enfant à la garderie s'il n'est pas inscrit. Impossible de rendre aux parents un enfant prévu pour retourner à la garderie).
- s'il est inscrit à la garderie avant et/ou après, la garderie est à payer pendant que l'élève est en cours de musique. Remarque : le cours de Pré-Solfège est aligné sur le créneau « loisir 1 » de la garderie. Dans le cas d'un seul cours d'Eveil, nous essayerons de l'aligner sur un créneau « loisir ».
- la garderie peut ponctuellement organiser des sorties avec les enfants (plutôt rare en maternelle). Dans ce cas les parents devront gérer leur enfant pour qu'il vienne soit à l'éveil musical, soit à la sortie de la garderie. Aucun remboursement ne sera appliqué dans ce cas.
- la ponctualité des parents dont les enfants ne sont pas à la garderie est clef pour le bien de tous.** Si l'organisation dysfonctionne, nous serons dans l'obligation de supprimer cette facilité de transfert, et les parents auront alors obligation de gérer leur enfant.

Ateliers PS

En fonction des possibilités des professeurs et de la demande, nous essaierons d'organiser des ateliers ponctuels pendant l'année pour les parents/enfants pour les PS & MS. Nous communiquerons en temps utile.

Merci de nous contacter uniquement si vous ne trouvez pas votre réponse dans la fiche tarifaire.

Sondage (1 par enfant) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfCS2JN4jOlhKdFVM4EOPEIQB9XIJaDOWKGqzid6p7pMBJtFg/viewform?usp=sf_link